

# LE ROLE DE LA MARINE EN MEDITERRANEE

par le capitaine de vaisseau Coustillière  
chef de la division « Planification Opérationnelle »  
Etat-Major du commandant de la zone maritime Méditerranée

## **1. INTRODUCTION**

Le monde méditerranéen est vu, alternativement, comme un creuset épouvantable de crises qui menacent définitivement l'avenir européen ou comme un espace culturel riche et vivant d'où pourrait naître une communauté solidaire et dynamique, pleine de promesses.

L'actualité nous montre que ces deux visions sont également simplistes et réductrices, donc fausses.

L'espace méditerranéen est à la fois le lieu de rencontre de populations et de sociétés habituées à se fréquenter et à partager leurs héritages, mais aussi celui où se concentrent le plus grand nombre de lignes de fracture: coupures ethno-religieuses, frontières entre riches et pauvres, séparations entre démocraties et autoritarismes, entre démographies stagnantes et démographies galopantes etc ...

Dans cette partie du monde si particulière, la France est directement impliquée tant au titre de riveraine qu'en raison d'un riche héritage historique qui lui interdit l'indifférence où que ce soit autour de ce bassin.

Notre pays entretient des intérêts dans l'ensemble de cet espace méditerranéen aussi bien en mer que dans les zones côtières qui la borde.

La Marine nationale a pour mission de contribuer à la défense de ces intérêts. Elle participe ainsi à la mise en oeuvre de la stratégie générale, et pas seulement militaire, de notre pays.

Pour évoquer cette vision globale, et non pas seulement militaire, des fonctions de la Marine, dans cette partie du monde, il paraît utile, tout d'abord, d'identifier la nature des intérêts de la France dans cette zone.

Le contexte particulier à cet espace sera ensuite évoqué afin d'évaluer les risques auxquels peuvent être soumis les intérêts précédemment évoqués .

Enfin, il sera possible de décrire comment la Marine apporte son concours pour prévenir ou répondre aux crises éventuelles.

## **2. LA DEFENSE DES INTERETS DE LA FRANCE**

Mais, tout d'abord, que recouvre le concept « d'intérêts de la France » ?

Selon le Livre Blanc sur la défense, rédigé en 1994, il est possible de distinguer les intérêts patrimoniaux et les intérêts immatériels

### **2.1. Les intérêts patrimoniaux**

Les intérêts français se définissent, d'abord traditionnellement, par un « caractère « patrimonial », lié à notre attachement à des « biens » - territoire, richesses économiques, moyens de communication, présence de ressortissants - que nous entendons protéger partout où ils se trouvent et auxquels nous devons pouvoir accéder sans entrave ». Cette acception est la plus ancienne. Elle se comprend facilement car elle relève des aspirations naturelles des individus qui peuvent aisément l'extrapoler au profit de la nation..

On distingue alors : - les intérêts domaniaux  
- les intérêts dynamiques  
- les intérêts expatriés

#### 2.1.1. Les intérêts domaniaux

Les intérêts domaniaux concernent les espaces sur lesquels la France dispose :

- d'un droit de souveraineté presque complet: les eaux intérieures et territoriales par exemple,
- ou d'un droit limité, cas de la ZEE (Zone Economique Exclusive) par exemple, dont il faut rappeler qu'elle n'existe pas en Méditerranée.

Ces intérêts sont considérables en Méditerranée: en effet la façade côtière s'étend sur 625 km soit à peu près le quart des rives maritimes nationales.

Elle sont le lieu de nombreuses activités de pêche, de tourisme, d'aquaculture etc... qu'il n'est pas nécessaire de développer ici.

Mais il s'agit aussi d'une frontière qu'il faut contrôler et surveiller ce qui représente une tâche considérable.

#### 2.1.2. Les intérêts dynamiques

La Méditerranée constitue un véritable poumon pour notre économie et pour celle du monde occidental en général. En effet, elle représente une voie de circulation de première importance pour un grand nombre de produits indispensables à l'activité économique.

Par exemple, le complexe portuaire de Fos-Marseille voit transiter plus de 40% du trafic maritime national, dont 60 % des minerais stratégiques nécessaires à notre pays.

Cette mer draine aussi 1/6 du trafic maritime général et 1/3 du trafic pétrolier mondial. Plus de quarante navires de commerce français y sont en mer quotidiennement en permanence.

La France entretient donc bien de nombreux intérêts dynamiques, essentiels pour son économie en Méditerranée.

### 2.1.3. Les intérêts expatriés

Le bassin méditerranéen est depuis longtemps pour la France une zone privilégiée d'intérêts.

Tout d'abord, dès 600 avant J.C., par la fondation des comptoirs phocéens et plus particulièrement de Massilia, elle reçoit des hommes, des idées et des biens venus du bassin oriental. Ces échanges se poursuivent avec les Romains puis les arabes. Mais le flux s'inverse en 1096 avec la première croisade qui sera suivie d'autres opérations qui conduiront les Français sur tous les rivages méditerranéens pour y guerroyer ou y commercer.

Dès lors, quelle que soit la puissance dominante, turque, française, hollandaise ou anglaise, la France entretiendra des intérêts dans tous les pays riverains et cela jusqu'à l'épopée napoléonienne et la conquête de l'empire qui mettront un point d'orgue à cette présence.

C'est ainsi qu'en 1660 les Français reçoivent l'autorisation de créer à Tunis une sorte de consulat, le premier du genre au Maghreb, le Fondouk des Français, encore visible aujourd'hui dans la médina, bien que désaffecté. Cet établissement, qui fut bientôt imité par d'autres nations de l'Europe méditerranéenne, permettait de protéger les biens et les intérêts des Français qui traitaient avec les sujets du Divan de Tunis.

Il reste de cette longue histoire commune des liens, certes affaiblis, mais encore actifs qui se traduisent par une présence de nombreux ressortissants (170.000 Français) et un tissu d'entreprises françaises concernées sous tout type de statut (expatriée, joint-venture, sous-traitance offshore, etc...).

Il est émouvant de constater que certaines plaques de rues et quelques enseignes de magasins à Alexandrie sont encore libellées en français.

## 2.2. Les intérêts immatériels

Mais à ces intérêts matériels traditionnels s'ajoutent désormais, encore d'avantage qu'hier, des intérêts immatériels, liés par exemple à la défense des grands principes de la vie internationale et à notre statut de « membre permanent du Conseil de Sécurité ».

Le Livre Blanc de 1994, précédemment cité, insiste sur cet aspect des intérêts nationaux. Il conditionne la stature de la France sur la scène internationale et son aptitude à être entendue dans les instances internationales.

Il faut souligner aussi que, dans un monde toujours plus interdépendant, les intérêts de la France et de ses voisins ne sont guère dissociables et que pour sa propre sécurité il importe de pouvoir infléchir, en privilégiant les valeurs de démocratie et des droits de l'homme, considérées comme fondamentales, les orientations des pays riverains du bassin méditerranéen. .

Ces intérêts reposent sur la coopération militaire ou civile, la présence culturelle, la participation à la formation, les accords de défense ou le soutien des associations francophones partageant les mêmes valeurs que nous.

### **3. LE CONTEXTE DU THEATRE "MEDITERRANEE"**

Ces différents intérêts, précédemment évoqués, prennent place dans un espace particulier dont les caractéristiques marquent fondamentalement toutes les relations existantes dans cette zone.

L'étroitesse de l'espace et la densité des risques d'affrontement en sont les facteurs essentiels.

La mer Méditerranée constitue un espace clos par des détroits dont la largeur est toujours inférieure à une vingtaine de kilomètres.

La traversée est-ouest du bassin par un avion à réaction s'effectue en 3 heures et demie et nord-sud en 40 mn.

Les distances entre les pays sont tellement faibles qu'il n'a pas été possible de tracer les limites de zones économiques exclusives telles que le prévoit l'accord de Montego Bay sur le droit de la mer. De même, le partage des espaces maritimes entre la multitude d'îles de nationalités différentes ne cesse de soulever des difficultés.

Cette proximité des riverains entre-eux génère des rapports spécifiques: facilité de circulation mais aussi imbrication des intérêts et des tensions.

De plus, cette mer rassemble un grand nombre de facteurs d'affrontement potentiel :

- la superposition d'un flux important du trafic commercial et d'une forte militarisation de la zone ;
- la convergence des diverses lignes de fracture ethno-religieuses et une forte densité de la population ;
- la frontière entre un monde développé riche et un monde en voie de développement pauvre .

Cette accumulation et cet entrecroisement des lignes de confrontation ou de ruptures font de la Méditerranée, aujourd'hui encore, un espace dangereux.

Des crises s'y développent déjà: en Ex-Yougoslavie, au Liban, en Israël ou encore dans le Maghreb et en particulier en Algérie. D'autres peuvent survenir à tout moment: les motifs imaginables sont nombreux et les sources de conflits pullulent.

L'équilibre régional est donc fragile

#### **4. LES INTERETS FRANÇAIS PEUVENT-ILS ETRE MENACES ? ET LE CAS ECHEANT, COMMENT EN ASSURER LA DEFENSE ?**

##### **4.1. Comment imaginer les risques ?**

Dans ce contexte instable quels peuvent être les risques pour les intérêts français ?

La résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale est peu probable et de toutes façons celle-ci dépasserait très largement le seul théâtre méditerranéen.

En revanche, un conflit régional mettant en cause nos intérêts vitaux, ou non, ou encore une opération en faveur de la paix ou du droit international, décrivent tout à fait les hypothèses envisageables en Méditerranée.

Par ailleurs, la France doit préserver, en tout temps, sa liberté d'action.

Il importe donc d'évaluer les risques auxquels est soumis chacun des types d'intérêts précédemment identifiés puis d'envisager, à la lumière de ces analyses, les moyens de préserver les intérêts nationaux .

##### **4.2. Les intérêts domaniaux : de l'infraction à la menace contre le territoire.**

A l'encontre des intérêts domaniaux plusieurs risques sont envisageables avec des occurrences très différentes :

- l'infraction aux règles nationales applicables dans les différentes zones réglementées (pêche, exploitation des fonds ...) et cela dans différents domaines (écologie, navigation...);
- l'intrusion dans l'espace national (immigration clandestine, terrorisme, chantage à la pollution ...);
- l'action armée ponctuelle ;
- l'agression militaire de haut niveau.

Parmi ces risques, les plus probables sont du niveau des infractions ou des délits.

Une action armée est possible, elle s'exercerait alors dans le cadre du terrorisme.

La véritable action militaire étatique paraît, quant à elle, peu vraisemblable à court ou moyen terme car notre pays n'est pas menacé par un autre état et parce que le différentiel de puissance militaire est suffisant pour dissuader un éventuel perturbateur de se lancer dans pareille aventure.

Quoiqu'il en soit, pour s'opposer à ces risques, les modes d'action possibles, dans toute la gamme, sont connus, ils nécessitent des moyens mais ne soulèvent généralement pas de difficulté sur le plan conceptuel, politique ou juridique.

#### **4.3. Les intérêts dynamiques : vulnérabilité de notre trafic maritime**

Le cas des intérêts dynamiques est à la fois plus difficile à traiter et plus complexe sur le plan du droit international.

Les menaces les plus probables peuvent être imaginées à partir des cas concrets connus lors des dernières crises: terrorisme maritime, mines etc..

Ces modes d'action peuvent donc séduire d'éventuelles organisations ou états hostiles à nos intérêts. Ils sont difficiles à contrer.

L'évaluation, puis la neutralisation d'un champ de mines annoncé, sont des opérations coûteuses en potentiel et souvent délicates. Il est toujours préférable de la prévenir en exerçant une surveillance dissuasive serrée.

La menace directe contre les navires ou les équipages, soit en escale sous la forme d'attentats, soit en mer avec des moyens légers et rapides du type « pasdaran », soulève des questions ardues de droit (statut des navires de commerce avec présence d'hommes armés à bord), d'assurance (zone de navigation à risques) et de capacité (moyens à mettre en place) d'autant plus que le risque est diffus.

La protection est possible mais au prix de contraintes qui ne sont généralement acceptées qu'après que le risque ait été vérifié par un premier incident.

#### **4.4. Les intérêts expatriés : vulnérabilité de nos ressortissants**

Les intérêts expatriés que représentent les ressortissants français et leurs biens ou le patrimoine étatique français à l'étranger sont particulièrement vulnérables.

Les différentes mises à sac d'ambassades à Téhéran, à Tripoli et Benghazi en 1980, ou l'assassinat de l'ambassadeur de France à Beyrouth, Mr Delamarre, en 1981, le montrent bien.

Il faut ajouter à cela les Français qui voyagent:

100 des 300 millions de touristes, toutes nationalités confondues, qui se déplacent chaque année ont choisi les pays méditerranéens pour leurs vacances, soit 30% des vacanciers et parmi eux de nombreux Français.

L'Etat est responsable de leur sauvegarde.

Pour cela, il faut disposer des capacités de défendre ces intérêts sur place, (gendarmes de nos ambassades elles-mêmes, plan de rassemblement sur des lieux de repli protégé), mais aussi de les rapatrier, le cas échéant, en toute sécurité.

Souvent les aéroports ne sont pas sûrs, les accès maritimes sont plus pratiques mais encore faut-il que les ressortissants puissent y accéder en sûreté.

Si la situation dégénère, il s'agit alors d'une action à haut risque qui doit être rapide, volontariste et déterminée.

Les moyens sont alors militaires et nécessairement importants pour ne pas risquer l'échec.

#### **4.5. Les intérêts immatériels : un équilibre toujours instable**

Enfin, le cas des intérêts immatériels est particulier car, étant insaisissables, ils relèvent de l'appréciation subjective.

Généralement les risques auxquels sont exposés ces intérêts sont insidieux et progressifs jusqu'à l'instant où la crise éclate au grand jour sous la forme d'un bouleversement politique, le renversement d'une alliance ou la dénonciation d'un accord. Le mal est alors irrémédiable, au moins à moyen terme.

La politique étrangère de la France vise à créer des conditions favorables au développement de ses intérêts économiques. Mais elle a aussi pour objectif de promouvoir certaines valeurs :

- un type de système politique fondé sur la démocratie, dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que l'a rappelé le président F.Mitterand, au sommet franco-africain de La Baule, en juin 1990 ;
- un droit international, respectant la chartre des Nations Unies sur les droits de l'individu, comme le souligne le Livre Blanc sur la défense ;
- et un équilibre relationnel entre les Etats, qui est le meilleur garant de la paix dans le monde.

Ces intérêts prennent appui sur une coopération multiforme, sur une activité diplomatique et sur un rayonnement culturel qui peuvent être menacés par des actions certes non violentes, mais tout à fait destructrices, tels le lobbying, les mouvements d'influence ou la propagande.

Ces actions diffuses sont délicates à contrecarrer.

Normalement il s'agit de la responsabilité des Affaires Etrangères. Néanmoins les moyens des armées apportent leur contribution en soutenant l'action de nos diplomates :

- les autorités militaires s'efforcent de créer des liens privilégiés avec leurs homologues par :
  - des échanges d'expérience à travers la coopération en matière de formation: professeurs, stagiaires, audit ...,
  - des aides apportées sous forme de concours: prêt d'installation ou participation d'une unité à une activité.....,
  - des exercices communs: Pangolin, Cléopatre, Hamilcar....

Ces activités interviennent comme autant de mesures de confiance entre les nations concernées.

Les escales des bâtiments à l'étranger sont aussi l'occasion, pour le gouvernement français, de manifester des signes politiques aux pays visités.

Ainsi, lorsque le Colbert visite Sébastopol en 1990, peu après la chute du mur de Berlin ou que la Jeanne d'Arc fait escale à Beyrouth en 1994, ce n'est pas sans une mission diplomatique. Il s'agit d'un geste politique du gouvernement français qui utilise ici les moyens militaires pour s'exprimer et pour défendre les intérêts nationaux immatériels.

Enfin, l'élaboration de l'EUROMARFOR, force maritime préstructurée non permanente, entre les marines espagnole, française, portugaise et italienne correspond au souhait des quatre pays de mettre leurs moyens en commun pour faire face ensemble à certains risques identifiés comme communs.

En effet, il arrive malheureusement que pour défendre ces intérêts il faille utiliser les moyens militaires de façon plus dissuasive voire menaçante.

La crise yougoslave en est une illustration significative; la France y a engagé d'importants moyens de ses armées sous l'égide de l'ONU, à titre national ou aujourd'hui sous le commandement de l'OTAN.

Il s'agit pour notre pays d'affirmer qu'il entend participer aux règlements de toute affaire européenne pour y défendre ses principes et ses valeurs tant à l'égard du droit international que vis à vis des « Droits de l'Homme ».

C'est à ce prix que la France peut prétendre s'exprimer sur la scène internationale et défendre son rang.

## **5. STRATEGIE ET PARTAGE DES TACHES DANS LA MARINE**

### **5.1. Les objectifs.**

Les intérêts nationaux en Méditerranée sont nombreux. Les risques auxquels ils sont confrontés ont été identifiés et il est apparu qu'il était possible de s'efforcer de les écarter par des moyens de vigilance.

Certes, cette attitude ne permet pas d'évacuer toute agression ou tout affrontement, mais elle diminue sensiblement le taux d'occurrence.

Pour cela, la France se doit donc d'être informée à tout moment et de montrer, par une présence significative, sa vigilance et sa détermination à faire respecter ses intérêts et sa politique extérieure. Telle est donc la stratégie maritime de la France

La mise en oeuvre de cette stratégie fait appel aux forces armées françaises et naturellement de la Marine.

Dans ce but, les moyens destinés à répondre aux différents besoins se répartissent, pour l'essentiel, en capacité de prévention et capacité d'emploi de la force.

Cette dernière éventualité relève de la stratégie navale, c'est à dire le volet strictement militaire de la stratégie maritime.

### **5.2. Les capacités de prévention**

Ce sont pour l'essentiel:

- les moyens maritimes et aériens de la police et des douanes ;
- les forces navales ;



- la patrouille maritime ;
- les avions de guet avancé ;
- les satellites de surveillance.

Les moyens de la Marine sont donc déployés en permanence en fonction des besoins :

- ils assurent des patrouilles pour participer à la nécessaire vigilance au plus près de tous les lieux de frictions qu'il est facile d'imaginer en Méditerranée ;
- ils font escale dans des ports, soit pour réaffirmer la volonté de la France d'entretenir des relations cordiales avec les pays hôtes, soit pour contribuer à relancer les conditions d'une coopération confiante ;
- ils participent à des exercices qui sont autant de mise en oeuvre de mesures de confiance où nos partenaires apprennent à se connaître en même temps qu'ils apprennent à travailler ensemble ;
- ils contribuent à des actions de contrôle du trafic par exemple comme dans la mission SHARP GUARD de contrôle de l'embargo dans le détroit d'Otrante ;
- ils conduisent des missions de service public comme le secours en mer ou la lutte contre la pollution ;
- enfin, ils assurent la surveillance de nos approches maritimes au titre de l'exercice de la souveraineté nationale, c'est-à-dire aussi bien à l'encontre des actions militaires possibles que de toutes celles, autres, qui pourraient nuire à nos intérêts.

### **5.3. Les capacités d'emploi de la force.**

Mais la vigilance ne suffit pas toujours et parfois il est nécessaire de faire appel à la force dissuasive ou active.

Indépendamment des forces de dissuasion nucléaire, qui sont destinées à préserver les intérêts vitaux nationaux, l'action militaire repose sur :

- les forces navales de haute mer ;  
qui sont destinées à protéger le trafic maritime ;
- les forces aéronavales de projection de puissance (GAN, amphibie), gros porteurs aériens et forces d'intervention terrestres ;  
qui sont destinés aux actions de force importantes, notamment loin du territoire national.

Les moyens mis en oeuvre sont plus lourds, ils correspondent à ce que l'on pourrait appeler l'armée de mer pour bien montrer l'importance que prend alors l'aspect militaire de l'action. Il ne s'agit plus d'expliquer, de surveiller ou de contrôler, mais bien d'agir avec la force si cela se révèle nécessaire.

### **5.4. Les solidarités de la France en Méditerranée.**

Puisque risques il y a, il faut aussi souligner qu'ils se partagent avec les autres riverains de la Méditerranée.

Les intérêts des pays méditerranéens, si proches les uns des autres, sont bien évidemment interdépendants. Dans ce cadre, des solidarités existent qui permettent de faire front ensemble avec esprit de coopération et d'assistance.

Ainsi, la stratégie de la France s'inscrit résolument dans une vision internationale comme le veut le Livre Blanc pour la Défense.

La première de ces solidarités, au moins dans l'ordre chronologique, est celle du **traité de l'Atlantique Nord**, dont l'organisation a de puissantes ramifications en Méditerranée.

L'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Turquie en font partie.

Mais à travers l'organisation militaire, c'est-à-dire l'OTAN, toutes les nations du traité sont présentes.

La Méditerranée est une zone spécifique de commandement de l'OTAN, qui dépend du commandement suprême en Europe (SACEUR), installé au SHAPE à Bruxelles.

Les autres solidarités sont **bi-, tri-, ou multilatérales**, selon qu'elles s'exercent directement entre les Italiens, les Espagnols, les Américains et nous, ou qu'elles passent par l'UEO.

Ces solidarités font l'objet de divers accords écrits.

La tendance actuelle est au renforcement de la solidarité entre l'Italie, l'Espagne et la France, **pays latins riverains du bassin occidental** qui ont su se retrouver autour d'intérêts communs parfaitement identifiés en créant l'EUROMARFOR.

Mais cette force, témoignage de la prise de conscience par les pays latins de leurs intérêts partagés, est aussi la manifestation exemplaire d'une première démarche navale européenne, à laquelle d'ailleurs le Portugal s'est aussitôt associé.

Cette tendance s'inscrit naturellement dans la logique de l'émergence de l'identité européenne. sous la forme de l'UEO, dont elle constitue un premier pilier.

Cette identité, à laquelle les pays cités s'efforcent de donner corps à l'intérieur même de l'alliance atlantique, est l'un des paramètres fondamentaux de la stratégie de la France.

Le dernier type de solidarité est celui qui s'exerce au profit de pays-amis plus fragiles qui en appellent à l'assistance des nations plus puissantes pour les aider à maintenir une certaine stabilité régionale, meilleure garante de la sécurité en Méditerranée.

Cette solidarité n'est pas la moindre car elle constitue un premier pas vers une réelle approche commune, entre pays du nord et du sud, des solutions à apporter aux problèmes existants dans l'espace méditerranéen.

## **6. CONCLUSIONS**

Un des objectifs stratégiques français, important sinon majeur, est donc **le libre usage de la Méditerranée** (et d'autres mers) en temps de paix, et son contrôle militaire en temps de crise ou de guerre, dans le cadre de nos solidarités et alliances.

La menace de la guerre totale sur mer contre l'Eskadra soviétique a disparu depuis 1990, mais il reste toujours en Méditerranée des risques objectifs, constitués par **la présence de foyers de crise** juxtaposés à des moyens militaires non négligeables. Nous pouvons être impliqués dans des opérations qui seront désormais surtout interarmées et interalliées, comme celles des Balkans.

La mer, espace de liberté, est aussi un **espace de confrontation** où tous les niveaux de crise sont possibles, depuis le simple test politique sans conséquence majeure, jusqu'à l'engagement total, en passant par la provocation grave.

En Méditerranée, dès le temps de paix, les forces navales sont déployées, **prépositionnées**, actives. C'est leur rôle, à la fois maritime et naval, dans la stratégie de défense des intérêts de la France. Il s'applique d'abord à la vigilance mais il peut aussi être d'intervention si la situation l'exigeait.

Il reste que pour l'avenir il importe de s'efforcer de suivre avec soin l'évolution des différentes situations et plus particulièrement les points de friction que sont les lignes de fractures traditionnelles entre les groupes culturo-religieux qui constituent le patchwork méditerranéen issu de l'Histoire.